Le Belge et les investissements durables.

Crédit Agricole
BANQUE & ASSURANCES

LE BELGE PRÉFÈRE LES PLACEMENTS DURABLES MÊME S'IL NE SAIT PAS PRÉCISÉMENT CE QUE CELA SIGNIFIE

Préface

Investir de manière socialement responsable, de manière durable ou de manière éthique… Voici toute une série de qualificatifs pour désigner de nouveaux produits de placements proposés par les établissements financiers. Inconnus quelques années encore, les fonds éthiques ont aujourd'hui la cote et représentent plus de 6 % du total des SICAV détenues par les investisseurs belges.

Le Crédit Agricole, qui privilégie la proximité avec sa clientèle, a choisi d'éclairer l'épargnant sur le concept d'éthique en matière d'investissement financier.

Mais que signifie exactement investir de manière durable, de manière éthique ? Qu'en pensent réellement les Belges ? Sont-ils attentifs à ce que les banques font de leur argent ou sont-ils uniquement intéressés par les revenus ? Sont-ils prêts à payer pour s'assurer que leurs placements soient éthiques ou pensent-ils que c'est la moindre des choses ? Font-ils confiance à leur banquier pour garantir l'aspect éthique de leurs placements ou préfèrent-ils la validation par un organisme indépendant ?

Pour répondre à toutes ces questions, le Crédit Agricole a mené une enquête, avec l'aide de la société TNS Dimarso, auprès de plus de 1.000 investisseurs. Cette enquête permet d'en savoir davantage sur la connaissance par l'épargnant des différents produits de placement, sur ses motivations pour les produits éthiques mais aussi d'identifier ses attentes par rapport à ce type d'investissement.

Luc Versele,
CEO du Crédit Agricole

SOMMAIRE

1. MÉTHODOLOGIE *5*

2. LE BELGE ET LES PLACEMENTS EN GÉNÉRAL *5*

3. LE BELGE ET SES INTENTIONS VIS-À-VIS DES PLACEMENTS DURABLES *7*

4. LE BELGE ET SON BESOIN D'INFORMATIONS & D'UN LABEL CERTIFIÉ *9*

5. LE RÔLE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE PLACEMENT DURABLE *12*

6. LE PROFIL DU BELGE OUVERT AUX PLACEMENTS DURABLES *13*

7. CONCLUSIONS *14*

1. MÉTHODOLOGIE

La présente étude a été réalisée entre le 18 et le 28 janvier 2008 auprès de 1.119 décideurs financiers au moyen d'un questionnaire en ligne. Il s'agit de Belges âgés de 30 à 65 ans qui détiennent au moins un produit de placement et/ou disposent d'une épargne de minimum 5.000 euros. L'échantillon est constitué de 55% d'hommes et 45% de femmes.
La représentation linguistique au sein de l'échantillon est de 62 % de néerlandophones et de 38% de francophones. En ce qui concerne la répartition sur base de l'âge, 45% des répondants sont âgés de 30 à 44 ans, 29% sont âgés de 45 à 54 ans et 27% ont plus de 55 ans.
Le questionnaire aborde différents thèmes : de la connaissance des produits de placement en général à la définition de placement durable, du besoin d'un label certifié à la détermination du profil de l'investisseur sensible au placement éthique.

2. LE BELGE ET LES PLACEMENTS EN GÉNÉRAL

Avant d'aborder la question spécifique du placement durable, nous avons mesuré la connaissance de l'investisseur sur l'ensemble des produits de placements offerts sur le marché.

Lesquels des produits financiers suivants connaissez-vous, ne fût-ce que de nom ? Parmi les produits financiers suivants, quels sont ceux que vous possédez ?

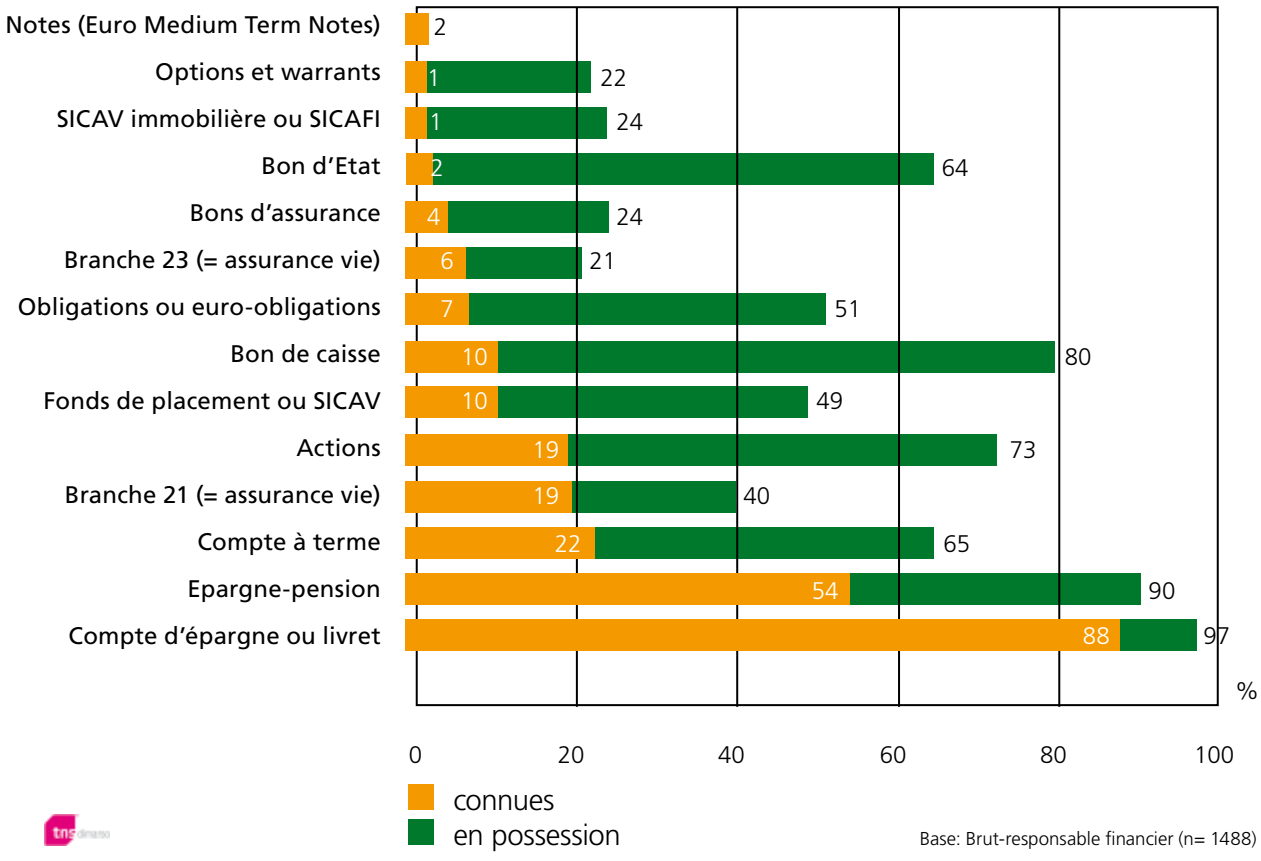

Base: Brut-responsable financier (n= 1488)

Les produits classiques tels les livrets, l'épargne-pension, les bons de caisse sont les plus connus. Notons également les actions qui enregistrent un score assez élevé.

Le degré de connaissance des produits n'est donc pas lié au degré de risque. En effet, les actions qui sont considérées comme produits à haut risque sont mieux connues que les produits d'assurance tel que la Branche 21 par exemple. Cependant, en terme de consommation, il y a un lien plus évident avec l'absence de risque. Plus de 80% de l'échantillon affirme posséder un livret.

L'aspect fiscal et la possibilité de réduction d'impôts liée au produit est évidemment un autre facteur important tant au niveau de la connaissance que de la consommation, comme le témoigne l'épargne-pension.

Avez-vous l'intention d'investir dans l'année dans des placements et/ou de l'épargne pour une durée minimale de 6 mois ?

14% des personnes interrogées ont confirmé leur intention d'investir dans des placements ou de l'épargne. Globalement, une personne sur deux se dit prête à investir dans un placement. A l'inverse, 39% des répondants ne comptent pas ou ne souhaitent pas recourir au placement.

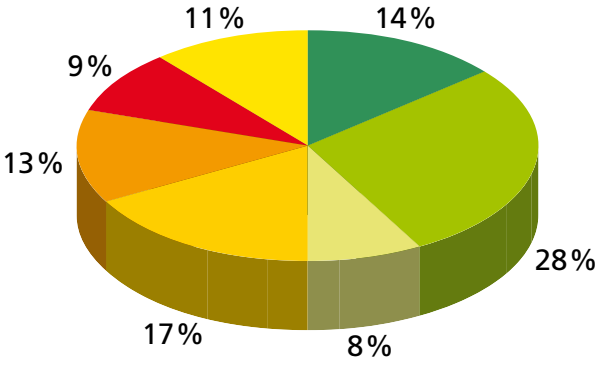

- Oui, certainement - 14%
- Oui, peut-être - 28%
- Oui, mais uniquement si l'on peut également procéder par petits montants - 8%
- Non, je tiens à conserver la disponibilité de mon argent pour des projets concrets - 17%
- Non, je ne connais vraiment rien en matière de placements et je ne veux pas m'en occuper - 13%
- Non, pour d'autres raisons - 9%
- Ne sait pas - pas de réponse - 11%

Base: NETTE - tous (n= 1119)

Quel propos s'applique le plus à vous en ce qui concerne votre attitude à l'égard des produits d'épargne et de placement ?

Nombreuses sont les personnes (près de 6 sur 10) qui jugent cette matière trop compliquée et 2/3 d'entre elles déclarent se fier au professionnalisme de leur banquier. Nous observons une forte corrélation entre la complexité des produits et les intentions des consommateurs. Heureusement, la relation de confiance établie entre l'épargnant et son banquier permet de passer outre cette complexité.

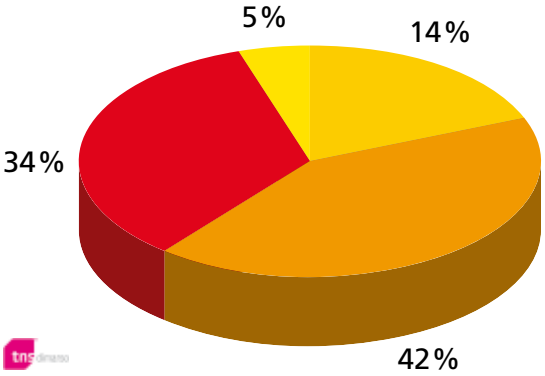

- Constituent une matière trop compliquée et je n'ai pas envie de me plonger là-dedans.
- Me paraissent compliqués, mais je sais que je peux faire confiance au professionnalisme de mon banquier.
- Sont des matières qui m'intéressent et j'essaie toujours de comparer moi-même les différents placements que l'on me propose.
- Sont ma passion et je préfère gérer ceux-ci moi-même, en utilisant toutes les sources d'informations disponibles.

Base: NETTE - tous (n= 1119)

3. LE BELGE ET SES INTENTIONS VIS-À-VIS DES PLACEMENTS DURABLES

Avez-vous déjà entendu parler des placements durables et/ou de l'épargne durable ?

En Belgique, 4 personnes sur 10 déclarent spontanément avoir déjà entendu parler des placements durables. Près de la moitié (48%) des répondants avouent ne jamais avoir été confrontés à cette notion.

Le pourcentage de réponses positives après l'explication de la notion de placement durable par l'enquêteur n'augmente pas. Seuls les indécis précisent leur réponse.

En d'autres termes, 54% de la population ne connaît pas les produits de placements durables ou n'en a jamais entendu parler.

Spontanément

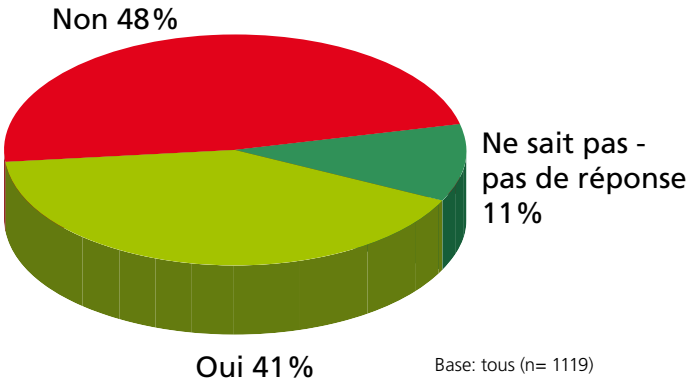

Base: tous (n= 1119)

Après description

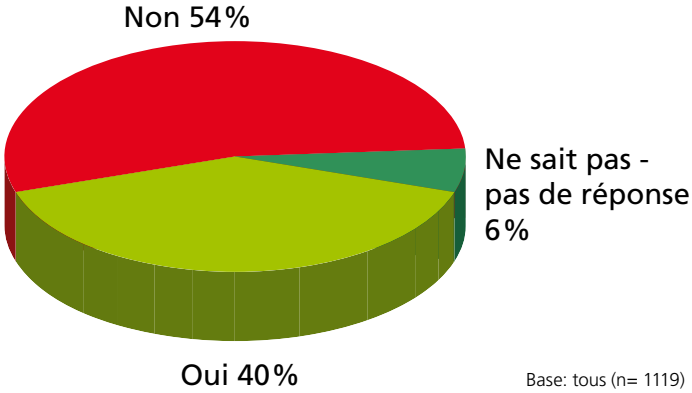

Base: tous (n= 1119)

Parmi la population qui connaît les placements durables, quelle est la signification de ce type de placements ?

Voici les différentes interprétations des placements durables parmi les personnes qui affirment les connaître.

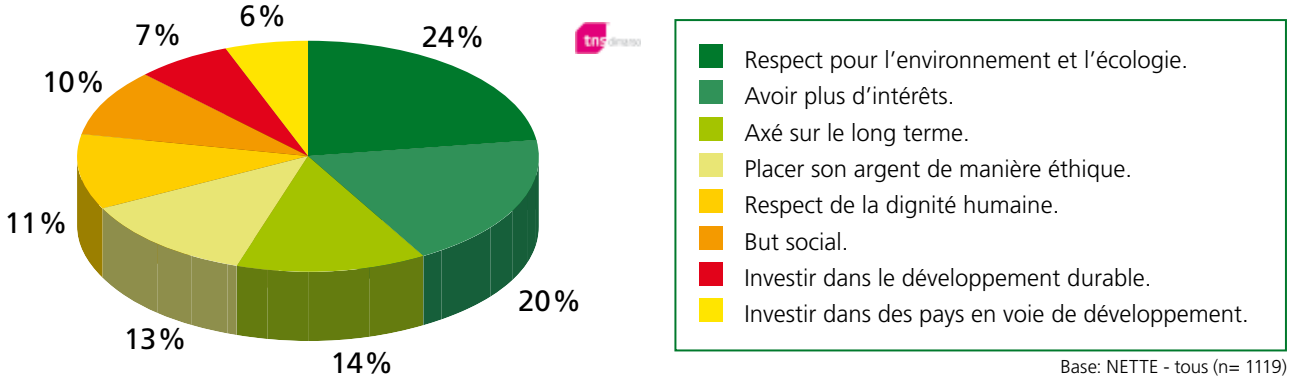

Base: NETTE - tous (n= 1119)

Une des premières définitions avancées est celle du respect de l'environnement. 24% des personnes associent les placements durables à l'écologie. Cette perception s'explique probablement par le rôle croissant joué par les médias dans la diffusion de toutes les notions écologiques.

La seconde définition, citée à concurrence de 20% est la perception d'un rendement plus élevé. Placer durablement est également perçu comme un investissement sur le long terme.

Parmi les préoccupations purement éthiques, nous retrouvons le respect d'une certaine idéologie sociale et humaine.

Dans quelle mesure envisagez-vous de souscrire à un placement durable dans le futur ?

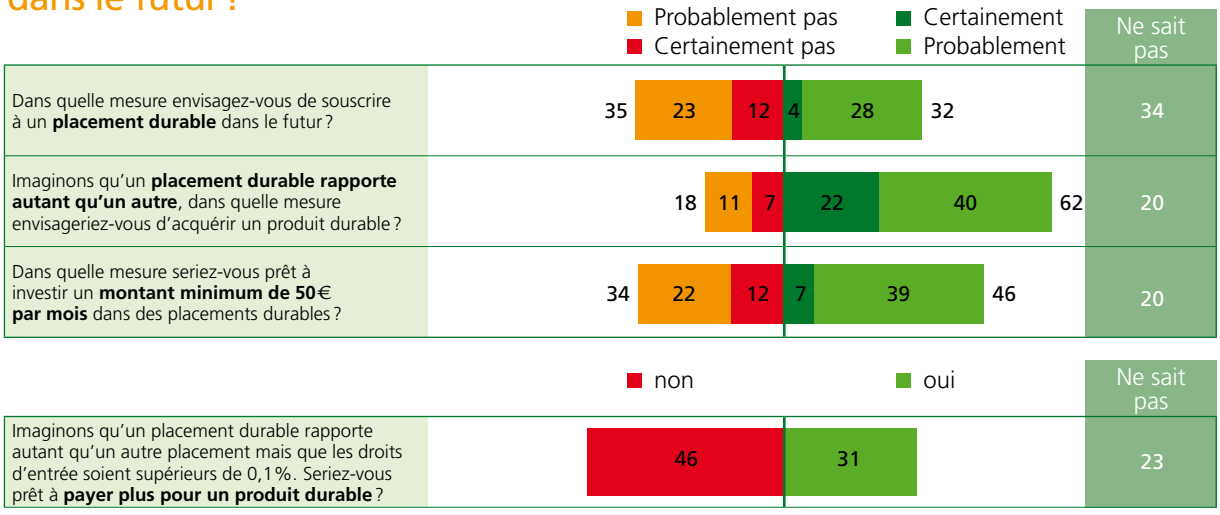

Base: tous (n= 1119)

Si 32% des personnes interrogées se disent prêtes à investir durablement, le pourcentage monte à 62% lorsque l'on souligne le rendement égal et redescend à 46% lorsque l'on propose de faire des placements réguliers avec un montant minimum de 50 € par mois. L'investissement de petits montants à des fréquences régulières semble être perçu comme une contribution au développement durable de la société.

Les intentions des Belges en matière de placements durables sont donc importantes. Près de 62% des personnes interrogées se disent intéressées par un achat si celui-ci est aussi rémunérateur qu'un placement dit classique. Par contre si l'achat d'un produit durable s'accompagne d'un supplément de prix, les intentions d'achat diminuent de moitié. 46% des personnes interrogées sont en effet défavorables au principe de payer plus pour la garantie «durable».

4. LE BELGE ET SON BESOIN D'INFORMATIONS & D'UN LABEL CERTIFIÉ

A peine 10% de l'échantillon déclare avoir déjà recherché des informations ou s'être renseigné sur les placements durables.

Avez-vous vérifié à ce moment-là si ce placement durable portait un label officiel ?

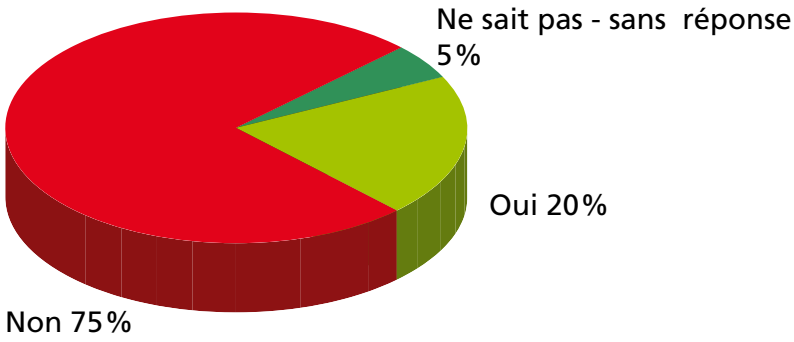

Base: ont déjà recherché des infos ou discuté avec d'autres personnes à propos des placements durables (n= 116)

Votre conseiller financier (banquier ou assureur) vous a-t-il déjà parlé des placements durables ?

Base: tous (n= 116)

Parmi ces 10%, seul un cinquième a réellement entrepris des démarches en vue de vérifier la présence d'un label officiel certifiant le caractère durable du placement.

Sur l'ensemble de la population interrogée, 14% affirment avoir été informés des placements durables par leur conseiller financier (banquier ou assureur).

L'intérêt est donc grand mais la recherche est faible, aussi faible que l'information diffusée par les conseillers financiers.

Quels sont les labels officiels reconnus en matière de placements durables ?

Parmi les organisations ci-dessous, pouvez-vous indiquer quelles sont celles que vous connaissez ?

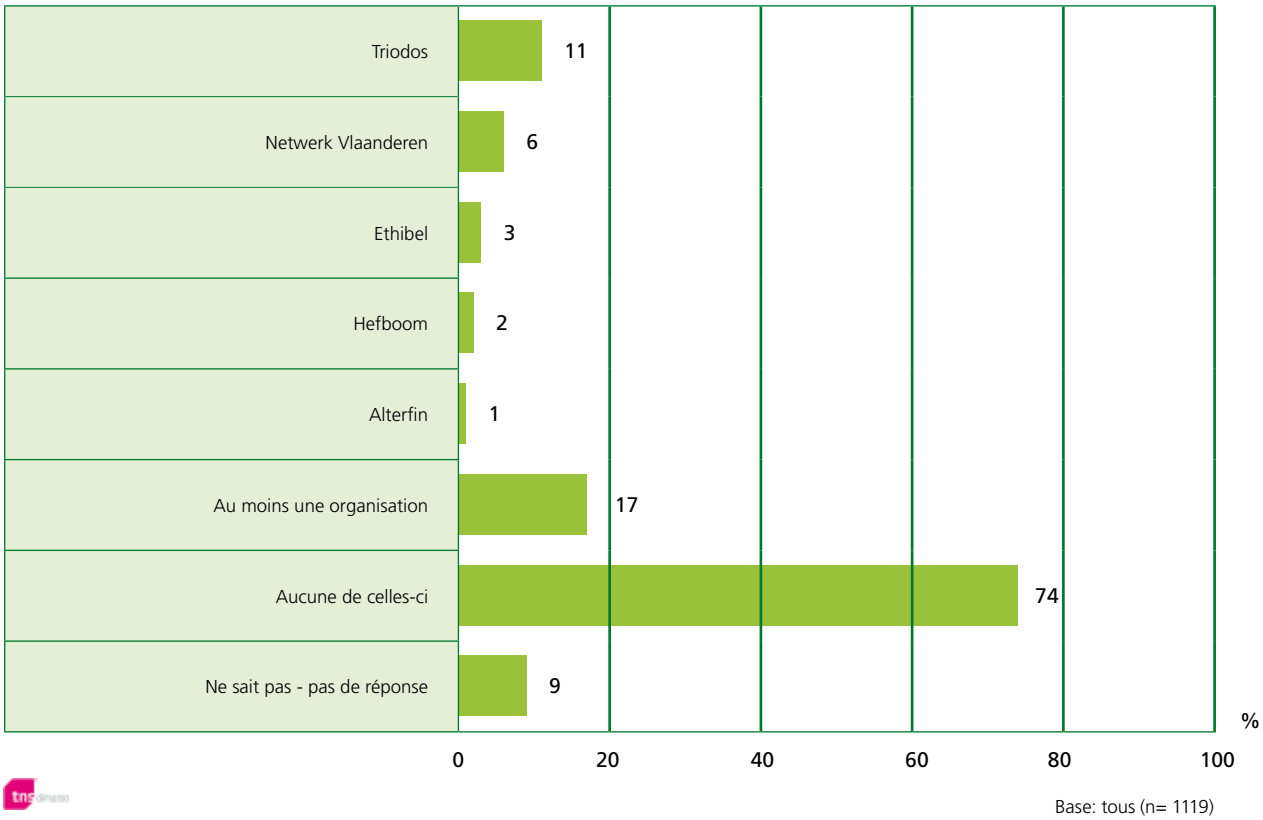

Base: tous (n= 1119)

Seulement 17% des répondants affirment connaître au moins un label officiel durable, mais la majorité des organismes cités ne sont pas des autorités juridiques habilitées à certifier les produits. Nous observons une très faible reconnaissance du marché des labels. Pour près de 3/4 de l'échantillon, ces organismes sont même totalement inconnus. Parmi les organismes de certification et/ou de qualité connus, nous retrouvons :

- Triodos, le plus largement connu et perçu comme un label
- Netwerk Vlaanderen, qui ne donne pas réellement un label mais qui réalise des analyses critiques sur les produits bancaires en placement, crédits et notamment éthiques
- Ethibel, le seul label indépendant officiel cité dans la liste.

A quel point jugez-vous important qu'un placement durable porte un label officiel ?

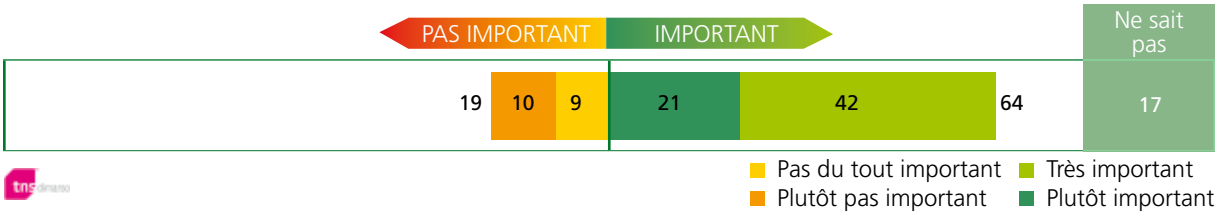

Base: tous (n= 1119)

Même si nous constatons une méconnaissance évidente des organismes et des labels, 64% des répondants estiment que la certification par un label reconnu est un élément important. La notion de label est une notion importante aux yeux des investisseurs.

A quelle sorte de label feriez-vous le plus confiance ?

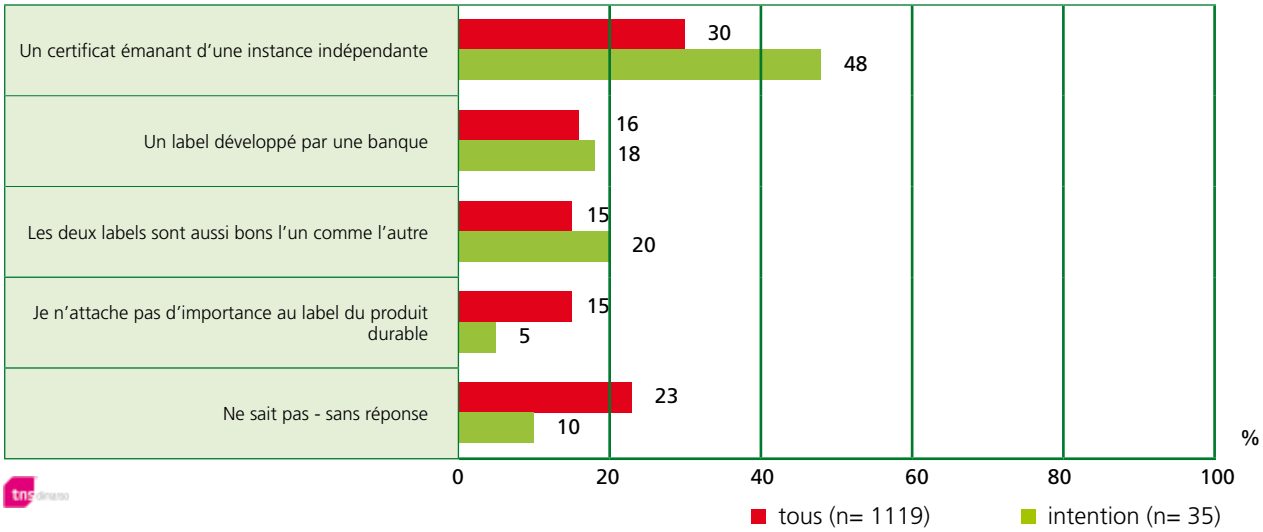

Le type de label joue un rôle dans le degré de confiance de l'investisseur. On observe une nette préférence pour un label indépendant plutôt que pour celui d'une banque. Cette préférence est encore plus forte au sein de la population qui a l'intention de souscrire à un produit durable (48%). Il y a ici un besoin flagrant d'éthique dans l'éthique. Une banque est-elle la mieux placée pour juger de la durabilité d'un produit ? Faire appel à un organisme indépendant est une garantie non négligeable dans l'esprit des investisseurs.

5. LE RÔLE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE PLACEMENT DURABLE

Le placement durable et les acteurs économiques & politiques

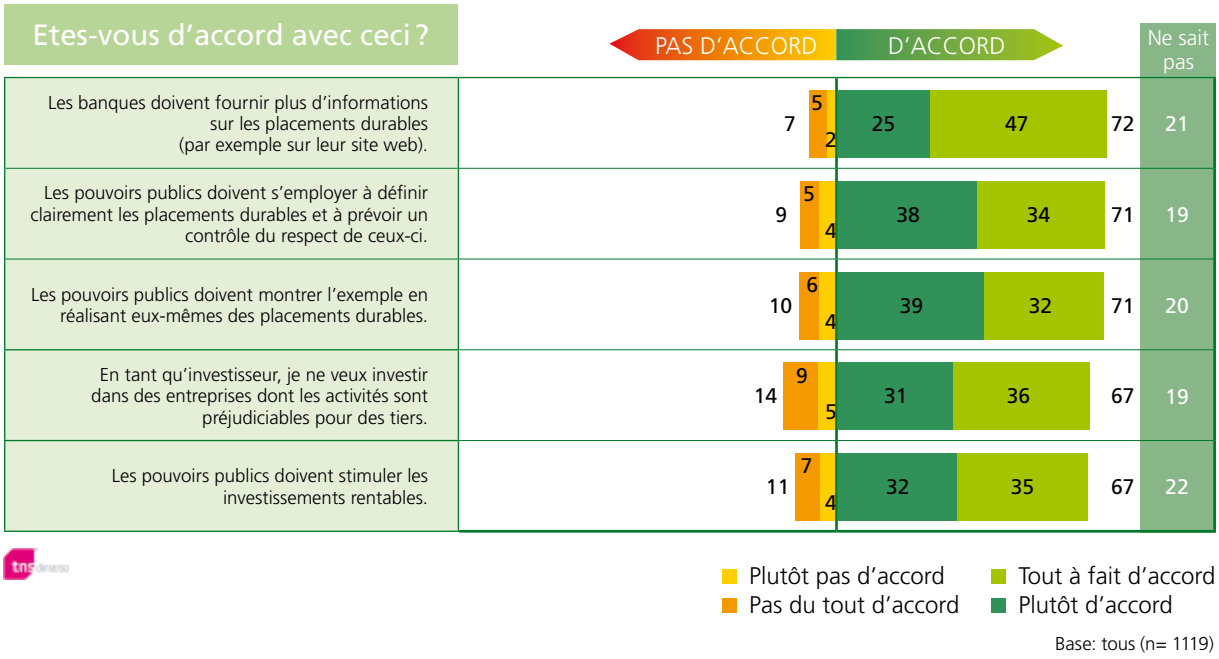

Base: tous (n= 1119)

De cette question, il ressort clairement qu'un important travail d'information doit être entrepris par les établissements bancaires mais également par les pouvoirs publics. 72% des personnes interrogées attendent de leur banque davantage d'informations sur les placements durables. Plus de 70% des répondants estiment que les pouvoirs publics devraient travailler à la définition d'une norme en matière de placement durable. Elle permettrait la mise en place de contrôles. D'autre part, les institutions financières et politiques devraient elles-mêmes montrer l'exemple et investir durablement.

67% de l'échantillon déclare refuser d'investir dans des entreprises dont les activités sont préjudiciables aux tiers et 50% apprécierait que les entreprises se focalisent moins sur les bénéfices.

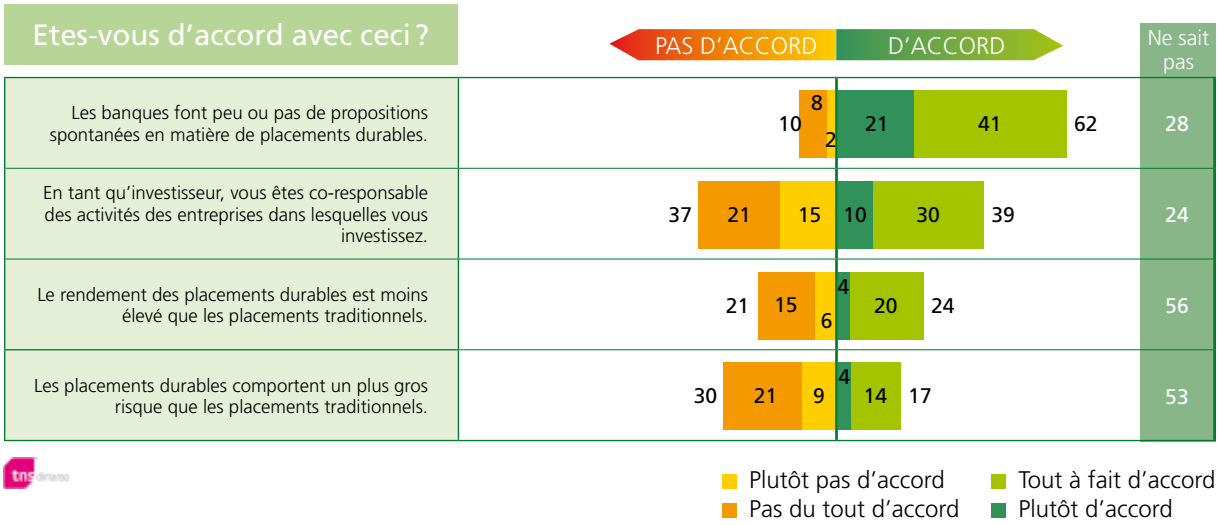

Base: tous (n= 1119)

Même si en majorité, le Belge ignore si un placement durable rapporte plus ou moins qu'un placement traditionnel ou encore s'il comporte plus ou moins de risques, 62 % de l'échantillon attend que sa banque lui soumette spontanément des propositions de placements éthiques.

6. LE PROFIL DU BELGE OUVERT AUX PLACEMENTS DURABLES

Il existe une forte corrélation entre la manière de vivre et l'intérêt dans les placements durables. Les personnes qui utilisent des sources d'énergie alternatives, qui achètent régulièrement des produits issus du commerce équitable, qui s'investissent dans des organisations caritatives ou qui achètent souvent des produits biologiques présentent une intention plus marquée envers les placements durables. La consommation rationnelle d'énergie et le recours à d'autres moyens de transport que la voiture sont des comportements déjà adoptés par l'échantillon. Par conséquent, la corrélation entre l'intention d'investir durablement et la manière de vivre est moins forte.

Au niveau des caractéristiques socio-démographiques, nous constatons également que la connaissance des placements durables est plus forte parmi les individus néerlandophones les plus instruits de sexe masculin. Les Wallons et les femmes ne maîtrisent pas aussi bien cette matière. Pourtant, les Wallons ont une tendance plus marquée à vouloir investir dans les placements durables ; tout comme les personnes les plus instruites. Il y a davantage de personnes âgées entre 55 et 65 ans qui possèdent un placement dit durable.

7. CONCLUSIONS

Les placements financiers constituent pour la majorité une matière complexe. Deux épargnants sur trois font appel au professionnalisme de leur banquier pour choisir le produit le mieux adapté à leurs besoins.
Même si la notion durable ou éthique semble connue par beaucoup, il ressort de l'enquête qu'en matière de placements, à peine 4 personnes sur 10 savent que cette notion existe.

Lorsqu'on explique ce qu'est un placement durable et que le rendement de ces produits est équivalent aux autres, 62 % des personnes interrogées se disent intéressées. Par contre, si une participation aux frais de certification est exigée via des frais d'entrée légèrement plus élevés, le nombre de personnes toujours intéressées se réduit de moitié (31 %).

Le Belge souhaite des placements durables mais il ne veut pas payer pour cela. Tant les pouvoirs publics que les banques ont un rôle à jouer. Les pouvoirs publics doivent s'employer à définir clairement la notion de placement durable et veiller à stimuler les investissements socialement responsables. Les banques doivent davantage informer le consommateur sur ce type de produits et proposer spontanément des offres durables.

Le potentiel est donc important et une meilleure information dans ce domaine ne pourrait que rassurer l'investisseur et ainsi dissiper tous les malentendus en matière de rendement et de risque notamment. Le recours à un organisme de certification indépendant est également important pour la confiance de l'investisseur. Mais ces organismes ont encore un long chemin à parcourir pour mieux se faire connaître du grand public.
Placer durablement est le prolongement d'une manière de vivre et d'une ouverture d'esprit aux thèmes de l'énergie, de l'environnement, du commerce équitable et du don de soi.

Le Crédit Agricole est une banque coopérative, ancrée localement, qui recherche une relation durable et personnalisée avec sa clientèle. Spécialisée dans le financement des entreprises agricoles et horticoles, elle propose également des solutions financières pour les particuliers et les entreprises.
Pour le Crédit Agricole, investir de manière durable signifie porter une attention toute particulière à la destination des fonds provenant des investisseurs. Ceux-ci doivent être investis dans des entreprises qui respectent toute une série de critères extra financiers de durabilité. Parmi ces critères, nous retrouvons :
- des critères de politique sociale interne : conditions de travail et relations sociales dans l'entreprise ;
- des critères de politique environnementale : utilisation des matières premières et de l'énergie, émissions de déchets, impacts des produits sur l'environnement ;
- des critères de politique sociale externe : relations avec les pays en voie de développement, technologies compatibles avec une société durable ;
- des critères éthico-économiques : contrôle des risques, contrôles de qualité, politique de prévention des conflits d'intérêts.

Dans le respect de ces valeurs, la Banque a développé une gamme complète de produits durables : les produits Lux International Strategy (LIS) et Crelan FairPlay pouvant répondre aux différents profils d'investisseurs. Certains produits sont accessibles dès 50 EUR. Chaque émission s'accompagne d'une certification par Ethibel.

Cette brochure a été réalisée par la Direction Marketing du Crédit Agricole, en collaboration avec la société TNS Dimarso. Achevé d'imprimer en septembre 2008. La reproduction pour usage propre ou interne est autorisée. La mention de la source est obligatoire.

Cette brochure est disponible gratuitement dans toutes les agences du Crédit Agricole.

www.credit-agricole.be

Crédit Agricole S.A.
Boulevard Sylvain Dupuis, 251
1070 Bruxelles
Tél. : 02/558.71.11 - Fax : 02/558.76.33
e-mail : info@credit-agricole.be

Crédit Agricole
BANQUE & ASSURANCES

E.R.: Rik Duyck • Boulevard Sylvain Dupuis, 251 • 1070 Bruxelles • 09/2008